**A238.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Margareta an Ferdinand.* | *1526 September 20. Laeken (?).* |

1. Empfing Briefe K’s vom 17. und 27. Juli betreffs F’s Anteil am Kriege in Italien. Erwartet Wilhelm des Barres. Meldungen über die Niederlage der Ungarn. 2. Verstärkungen für den Vizekg. von Neapel. 3. Iñigo de Mendoza in französischer Gefangenschaft. 4. Nachricht von der Gefangennahme Wilhelm des Barres in Frankreich. 5. Hindernisse bei der Briefbeförderung nach Spanien. 6. Reichskammergericht und die Niederlande. 7. Jehan von Kasselt. 8. Französische Gesandtschaft an K. Französische Politik. 9. Haltung Englands. Hg. von Lothringen. 10. Gefangennahme eines Boten F’s in Frankreich. Absendung des Marschalls von Calais nach Ungarn.

1. Has received K's letters dated July 17 and 27 regarding F's part in the war in Italy. Is expecting Wilhelm des Barres. News of the Hungarians' defeat. 2. Reinforcements for the Viceroy of Naples. 3. Inigo de Mendoza has been imprisoned by the French. 4. News that Wilhelm des Barres has been imprisoned in France. 5. Delivery of mail to Spain impeded. 6. The Imperial Chamber Court and the Netherlands. 7. Jehan von Kasselt. 8. French delegation to K's court. French politics. 9. England's position. Duke of Lorraine. 10. One of F's couriers has been captured in France. Dispatching the Marshal of Calais to Hungary.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de l’État et de l’Aud., vol. 1293 (Diètes et Diétines 2), Bl. 94—97. Konzept.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 238, S. 453-456.

1] Monsr, puis mes dernieres lectres est venu courrier de l’empereur avec lectres du 17e et autres du 27e de juillet, par lesquelles entre autres choses il m’advertist qu’il vous deust remercier que eussiez à vous tenir presta) avec bonneb) puissance de gens de guerre pour vous transporter en Ytalie, comme il le vous signifferoit, et que à ceste fin il vous deust envoyer argent. Toutesvoie n’ai ja receuc) lectres à vous à ce propoz, ne sai, si maistre Guilleaume de Barres, lequel estoit sur son retour, les apporteroit, mais d’autre part nouvelles sont ici que le Turck eust deffait le roi de Unguerye en bataille et a esté ditd) que led. sr roi y seroit mort et depuis que de sa personne il seroit echappé.e) Ce que, si ainsi estoit, dont vous prie m’avertir, viendroit mal au propoz de l’intencion de l’empereur, aussif) de vous, vos pays, subgectz et affaires et de toute la Germanye et consequamment de l’universelle chrestienneté. Je vous prie aussi me vouloir avertir ce que entendez de l’Italye et si aucuns Allemans à pie en bon nombre puis ung mois sont alez au service de l’empereur monsr le duc de Bourbon.

2] L’empereur escript aussi qu’il despeschoit le viceroi pour Naples, à lui bailloit ses Allemans depardela et une bonne compaignie d’Espagnolzg) et qu’il deust partir au mi-aoust derniere.

3] Le roi de Franceh) a fait arrester et retenir secretaire don Inigo de Mendoça, lequel comme ambassadeur de l'empereur aloit vers le roi d’Angleterre,i) et neantmoins dit qu’il n’y sache riens. J’en ai fait avertir le roi d’Angleterre et le requerirj) que pour la delivrance dud. don Inigo il envoie vers led. roi de France et en donne charge à son ambassadeur, estant vers lui.k)

4] L’on m’a aussi rapporté que le roi de France avoit fait arrester et obtenir maistre Guillaume des Barres à son passaige à Bayonne que seroit aussi mal venu, pour ce que ung seullementl) il avoit plusieurs despesches de l’empereur et, s’il les avoit cachées, si le vouldroie bien y presser de dire, pourroit estre plus qu’il ne scet et du moinsm) s’il est detenu, je n’aurai les nouvelles qu’il m’aportoit.

5] Mond. sr m’a escript qu’il nen) veulle plus user des posteso) vers moi en ces pays, mais des courriers et m’ordonne rompre postes par tout, supposé,p) si que je tiens que postes,q) ne pourroient plus passer en seureté. Sur quoi je lui ai escriptr) que pour vous faire savoir de ses nouvelles que me vingnent et aura des vostres,s) l’advisant que m’ent) faites continuellement savoir, je contineroie les postes d’ici à vousu) et le ferai, jusques j’aie sa responce.

6] Il escript aussi qu’il n’entende que la chambre imperiale en faiçon, que ce soit, mectoit ces pays ne vos subgectz contre leurs privileges anciens, usance et possessionsl) et qu’il en escripvitl) tant à vous que à ceulx de lad. chambre. Je vous prie, monsr, tenir main que nouvellité ne se fait,v) autrement avec ce que les subgectz de ces pays n’y obeiroient sans difficulté, ilz en soient plus difficilles au service de l’empereur que est le vostre et se pourroient mal traittier ceulx que leurs apporteroient actes de la chambre contraire à leursd. privileges ou usances.

7] Je vous ai aussi averti que Jehan van Kestolt appellait de la sentence des gens de loi de Mastricht et sa partie faissent appointement et eussent rennoncié à leurs procedures et toute provisions,l) par eulx obtenuz en lad. chambre. Je vous priew) m’advertisser, si lesd. procedures sont rejets des regressions du greffier de lad. chambre.x)

8] Vous avez ja entendu que l’empereur sur l’ouverture que le roi de France lui avait fait fere par le viceroi eust mandé au roi que lui, envoyant ambassadeur avec information de son intencion et pouoir de besognier en informacion et pouoir à l’ambassadeur que ja estoit vers lui, qu’il loiroit voulentiers et, si rendroit raison en tout ce que concerne, pourroit le serviteury) de son propre honneur et le bien de la chose publique.z) Led.a1) sr roi a trainné cest affaire, mais j’ai nouvelle qu’il ait envoyé nouvel ambassadeur vers sa mte, mais je n’ai riens sceu de sa charge, fors qu’il se doie adresser à la roine. J’entensb1) qu’il desplaist aux François que le viceroi soit alé vers Naples et qu’ilz doubtent que led. sr viceroi pourroie tellement presser le pape qu'il lui commendoit rappeller ses gens de guerre que sont avec les Veneciens et que pourroit donner occasionc1) aux Veneciens de renoncier à la lighed1) et en ce caz de traittier avec l’empereur. J’entens d’autrepart que les François s’en pre(s)parassent en Ytalie . . . n’avoiente1) propize1) de nous l’entier fere la guerre depardeça.

9] J’ai d’autrepart nouvelles que le roi d’Angleterre et le legat, puis qu’ilz ont entendu les nouvellesf1) de la reduction du chastel de Mylan et de certaines deffaites des Ytaliens devant Mylan, Cremona, Senes et aultres lieux, ont tenu tous doulz et gracieulx termes à nostre ambassadeur depardeça etg1) demonstrent vouloir avoir armistice avec l’empereur. Et comme tout est dit, je tiens que l’issue de la guerre d’Italye desmeslera beacoup de la reste. J’aih1) aussi entendu, comme monsr le duc de Lorraine avant partir de son pays pour aller vers le roi de France vous en feist avertir et que le roi de France lui eust fait promettre qu’il ne lui requerroit ne metteroit en aucune chose que fust prejudiciable à l’empereur, comme se feist ili1) à moi. i1) J’ai nouvelles que le roi de France sur l’avertissement et requeste du pape lui ai fait proposer qu’il veuille fere guerre à l’empereur à sa querelle au royaume de Cecille et de la part du pape et la sienne lui ait fait offrir argent, gens, artillerie et ce que besoing lui sera et, s’il mesmes ne le voulsist faire, qu’il veulle bailler sa querelle à ung de ses freres pour faire la guerre aux moyens que dessus et que led. sr duc de Pr . . . nne face son excuse, ne sai que ci-après il en fera.

10] Monsr, j’ai sceu par mes officiers ou conté de Bourgoigne que le gentilliome que aviez despeschié pour porter à l’empereur la nouvelle de la couche de mme, vostre compaigne, d’une fille et de passage par le roi de France soit esté arresté et est detenu à Dyon ou Bearne dont je vous avertiz. J’ai vous ai escript à l’adresse du mareschal de Calayz vers le roi de Unguerye. Aucuns dient qu’il avoit charge de aler à Venize pour le fait de la lighe dont que je ne sçauroie croire et n’entendi1) y pourriez nous penser.i1) Je vous avertirai de ce que me surviendroie, je vous prie du semblable et à nostre seigneur doint à vous monsr, mon bon nepveur, ce que plus desirez.

Escript à Laeken,i1) le 20me jour du septembre l’an 26.

1] a) gestrichen pour. - b) gestrichen une. - c) gestrichen ses. - d) Lesung unsicher. - e) ursprünglich saulvié, dont jusq. laquelle chose, si ainsi estoit. - f) gestrichen telle que dessuz. Si feroit de.

Briefe ungefähr gleichen Datums erhielt auch F von K. Sie sind wohl zu gleicher Zeit befördert worden, Nr. A216, A218.

2] g) durchgestrichen pour la mener à Naples.

3] h) durchgestrichen retient, folgt ein unleserliches Wort. - i) durchgestrichen et veulle ignorer, dit qu’il. - j) durchgestrichen qu’il veulle faire solliciter la. - k) durchstrichen led. sr roi.

4] l) Lesung unsicher. - m) durchstrichen detenu sera il.

5] n) gestrichen n’entende. - o) gestrichen de lui. - p) supposé — sereté am Rande nachgetragen. - q) gestrichen elles. - r) gestrichen averti qu’il le desir que avez de savoir de ses novelles que . . . - s) getilgt dont vous f. - t) gestrichen en estes tres dilligent et que. - u) gestrichen jusques j’aie sa responce.

6] v) gestrichen que ceulx depardeça n’aient occasion.

7] w) gestrichen comme je j’ai fait. - x) folgt durchstrichene Zeile: Jai . . . ne j’entendz . . . novelles que le roi.

8] y) gestrichen l’honneur. - z) gestrichen j’ai novelle que . . . l’ambassadeur du roi soit chargé aler vers l’empereur en affaire du viceroi, lequel les François .. . tiegnent parti estoit alé à Naples. - a1) aud. sr—sa mte am Rande nachgetragen. - b1) j’entens —aller vers am Rande nachgetragen. Folgt durchstrichen ensuivant au differend du viceroi, lequel les François dont leur desplaist tiennent estre parti pour Naples. - c1) folgt ein durch das Einbinden unleserlich gewordenes Wort. - d1) gestrichen consequamment aux Veneciens et de traittier. - e1) Lesung unsicher.

9] f1) durchgestrichen d’Italye. - g1) durchgestrichen comme s’ilz ne demandassent que. - h1) j’ai — il en fera Nachtrag auf Bl. 97. - i1) Lesung unsicher.